

Ministère de la Communauté Française
 Département de l'Éducation, de la
 Recherche et de la Formation.

1040 Bruxelles, le 25 Fév 97
 Rue de la Science, 43
 02 / 238.86.11

 Direction Générale de la Formation,
 de la Promotion Sociale, de
 l'Enseignement à Distance et des
 Allocations et Prêts d'Études.

 Service de l'Enseignement
 de Promotion Sociale.

Monsieur Jacques Lefere
 Administrateur délégué
 CPEONS

Rue des Halles, 13
 1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1904

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
 ----- Unité de formation : PARCOURS D'INSERTION / ^{continue} EVALUATION DES COMPETENCES EN
 COURS DE FORMATION.
 Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
 TRANSITION
 Code Référence : 971001U11C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
 pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


 G. Schmit

 Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
 Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

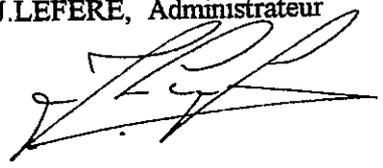
1904 u

1. La présente demande émane du réseau :

- ~~(1) Communauté française~~ ~~(1) Libre confessionnel~~
 (1) Provincial et communal ~~(1) Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : (2)
délégué

J.LEFERE, Administrateur



Date et signature (2) 5/02/97

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

PARCOURS D'INSERTION / EVALUATION CONTINUE DES COMPETENCES EN COURS DE FORMATION

CODE (3): 97 1001 U M C 1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)
4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel oui non
7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 3 page(s) (2)
9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
 Horaire minimum :

CODE (3) : 971201011C4.....

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire d'informatique appliquée à l'évaluation des compétences	CT	F	16
analyse critique des résultats	CT	F	4
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	4
		Total des périodes	24

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique
 [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable joint
 21-02-1997

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :
 ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

ly
 A. COLLINET
 INSP. COORD.

Date: 25 FEB 1997 Signature:

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est
 l'Administration)

réservée à

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1.Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1^{er} et 2^{ème} du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2.Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant

- de participer à un processus d'évaluation **continue** de ses compétences ;
- de tenir compte de l'évolution de celles-ci sur les plans
 - des traits dominants de sa personnalité ;
 - des attitudes qu'il développerait dans un processus de formation ;
 - de son aptitude au raisonnement logique ;
 - des caractéristiques essentielles de ses capacités de mémorisation ;
 - de sa capacité à se situer dans l'espace ;
 - de sa capacité à visualiser l'espace ;
 - de ses aptitudes en discrimination visuelle ;
 - de ses aptitudes lexicales et grammaticales ;
 - de sa capacité à mobiliser des savoir et savoir-faire en mathématique, en science et en technique ;
 - du niveau de ses compétences en expression écrite ;
 - de son niveau de culture générale (connaissance du monde contemporain) ;
- de développer des stratégies d'auto-évaluation ;
- de confronter sa perception de cette évolution à la réalité des résultats ;
- de tirer des conclusions personnelles sur l'évolution de son projet d'insertion ;

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1.CAPACITES

- commenter les résultats de son bilan **en faisant preuve d'un sens des responsabilités par rapport à soi** ;
- mesurer la différence entre le perçu et le réel et **en tenir compte dans son appréciation** ;

2.2.TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

attestation de réussite de l'unité de formation :

PARCOURS D'INSERTION /EVALUATION INITIALE DES COMPETENCES

2.2.conditions d'accès :

faire la preuve qu'il est inscrit dans un processus de formation organisé soit en EPS soit par un autre opérateur dans le cadre de synergies conventionnées avec l'EPS

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Aucune

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

Pour les compétences générales de l'unité de formation .

En fin d'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de développer des attitudes responsables en cours de processus : gérer son stress, mener une activité jusqu'au bout, éviter des comportements de fuite par rapport à un sentiment d'échec, réfléchir avant de valider une réponse, faire appel spontanément au soutien du chargé de cours, etc...
- d'affronter des situations nouvelles et ne pas renoncer (avant d'avoir essayé...)
- de surmonter des mécanismes de refus devant des sollicitations faisant appel à des habiletés ou des savoirs qui le dérangent ;

DOMAINES DE L'EVALUATION

1. TRAITS DOMINANTS :

2. ATTITUDES EN FORMATION :

3. APTITUDES AU RAISONNEMENT LOGIQUE :

4. CARACTERISTIQUES DE LA MEMOIRE :

5. SENS DE L'ORIENTATION :

6. VISION DANS L'ESPACE :

7. DISCRIMINATION VISUELLE

8. APTITUDE LEXICALE et GRAMMATICALE

9. APTITUDES LOGICO-MATHEMATIQUES

10. APTITUDES A L'EXPRESSION ECRITE

11. APTITUDES AUX SCIENCES ET TECHNIQUES

12. CONNAISSANCE DU MONDE CONTEMPORAIN

- prendre connaissance de l'évolution de ses résultats au deuxième bilan , en mesurer les points fort et les points faibles et **décider d'un processus de remédiation à mettre en œuvre pendant la formation entreprise ;**
- **établir une stratégie de remédiation compatible avec ses projets en faisant preuve de bon sens, d'anticipation dans la gestion du temps, de sa capacité à prendre ses responsabilités et à tenir ses engagements par rapport à lui-même et par rapport à l'opérateur de formation ;**

- s'approprier les résultats de son deuxième bilan et se situer par rapport à soi ;
- mesurer , avec le soutien du chargé de cours,
 - l'adéquation entre les compétences généralement exigées pour l'exercice d'une profession et celles qu'il démontre en deuxième évaluation
 - les chemins possibles de formation pour reconquérir des compétences non encore acquises ou nouvelles, si nécessaire ;
- prendre conscience que de la confrontation des idées peuvent émerger des alternatives nouvelles :
 - accepter la confrontation des idées et non leur simple énonciation ;
 - mesurer les changements à opérer à court, moyen et long terme;

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable

- de commenter le sens de l'évolution de ses résultats et d'en tirer des conclusions positives ;
- de justifier, s'il échoue, l'investissement qu'il a consenti en cours de formation et de revoir, s'il y a lieu, ses attitudes et ses comportements (**sachant que ceci reste confidentiel**) ;
- de négocier, s'il le juge opportun, des stratégies de remédiation **en faisant preuve d'autonomie** : choisir un système collectif de remédiation ou entreprendre un processus de remédiation personnel ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ✓ niveau de sens critique ;
- ✓ niveau d'autonomie ;
- ✓ valeur de l'argumentation et de sa cohérence ;
- ✓ prise en compte de ses potentialités et de leur développement ;
- ✓ niveau de la centration sur soi ;

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

Un expert qui, par son parcours professionnel, pourra justifier d'une expérience dans l'évaluation des compétences cognitives à l'aide de logiciels dédiés à cet effet